



Élaboration du SAGE des bassins de la Marque et de la Deûle

Synthèse du rapport de scénarii alternatifs

Version finale

Approuvée par la Commission Locale de l'Eau le 20 avril 2015



TABLE DES MATIERES

1. Introduction à la phase variantes	6
2. Les objectifs du SAGE	8
3. Enjeu 1 : Gestion de la ressource	10
4. Enjeu 2 : Reconquête et mise en valeur des milieux aquatiques	16
5. Enjeu 3 : Prévention des risques d'inondation et prise en compte des contraintes historiques.....	22
6. Enjeu 4 : Développement durable des usages de l'eau.....	28
7. Conclusion	32

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Rappel des objectifs réglementaires des masses d'eau superficielles du SAGE Marque-Deûle (Source : SDAGE 2010-2015 du bassin Artois Picardie)	8
Tableau 2 :	Liste des masses d'eau souterraines du SAGE Marque-Deûle (Source : SDAGE 2010-2015 du bassin Artois Picardie)	8
Tableau 3 :	Objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau (CLE) lors de l'étape de diagnostic	9

1.Introduction à la phase variantes

Le rapport de variantes ou scenarii alternatifs s'inscrit dans la troisième phase d'élaboration du SAGE Marque Deûle après l'établissement :

- de l'état initial des milieux et des usages de l'eau, adopté en octobre 2012 ;
 - du diagnostic des milieux aquatiques, de l'eau et de ses usages adopté en octobre 2012;
 - et du scénario tendanciel, adopté en janvier 2014.
- **Objectifs de la phase variantes**

L'objectif de la phase variantes est de proposer un catalogue d'actions/différents scenarii alternatifs à mettre en œuvre sur le territoire du SAGE Marque Deûle afin d'atteindre, *a minima*, le bon état des masses d'eau fixé par la DCE. Ces actions se basent sur les constats des phases précédentes notamment :

- **L'état initial** : quels sont les problèmes ?
- **Le diagnostic** : quelles sont les causes ?
- **Le scénario tendanciel** : comment la situation risque-t-elle d'évoluer sans l'action du SAGE ?

Trois types de scenarii alternatifs ou variantes sont proposés, correspondant à une gradation dans l'effort et dans l'investissement consenti : on passe ainsi d'un scénario « socle »¹ à un scénario volontariste. Ces scenarii définissent un cadre dans lequel la Commission Locale de l'Eau (CLE) se basera pour le choix de la stratégie à mettre en œuvre sur le territoire du SAGE. La stratégie du SAGE est l'expression du positionnement des membres de la Commission Locale de l'Eau vis-à-vis des problématiques du bassin versant et des actions à mettre en œuvre.

La Commission Locale de l'Eau n'a aucunement l'obligation de choisir l'un ou l'autre de ces scenarii, mais elle est au contraire invitée à construire son propre scénario à partir de cette base de travail et des actions proposées.

Cette stratégie sera par la suite déclinée dans les deux documents du SAGE :

- Le plan d'Aménagement et de Gestion Durable : il définit les priorités du territoire en matière de politique de l'eau et précise les objectifs et les mesures pour les atteindre ;
- Et le règlement : il contient les règles édictées par la Commission Locale de l'Eau qui seront opposables au tiers.

¹ Le scénario « socle » n'est pas un scénario minimaliste : il traduit l'intervention de base pour assurer le bon état des masses d'eau. C'est un scénario en dessous duquel il n'est pas possible de descendre si l'on veut respecter la finalité du SAGE : l'atteinte des objectifs DCE

○ Méthodologie mise en œuvre

Le rapport de variantes constitue une base pour le choix de la future stratégie du SAGE par la Commission Locale de l'Eau. Ainsi, il est le fruit d'un travail de concertation, d'analyse et de synthèse associant un très grand nombre d'acteurs locaux. Les étapes de travail ont été les suivantes :

- Appel à idées en Commissions Thématiques les 13 et 14 octobre 2014 : au regard des conclusions du diagnostic et du scénario tendanciel, les acteurs du territoire ont pu proposer des pistes d'actions dans le cadre des principales thématiques du territoire ;
- Reprise des actions proposées lors de ces Commissions Thématiques ;
- Présentation d'un rapport provisoire de variantes aux acteurs du territoire lors des Commissions Thématiques des 8 et 9 décembre 2014.
- Finalisation des documents suite aux remarques des Commissions Thématiques de décembre 2014 et restitution à la Commission Locale de l'Eau des scénarii alternatifs pour approbation le 20 avril 2015.

○ Les niveaux d'ambition

Trois positionnements / niveaux d'ambition du SAGE ont été envisagés :

- **Le SAGE Clarificateur** : Il a pour objectif d'organiser et faire connaître les outils existants. Il expose plus qu'il ne propose.
- **Le SAGE Facilitateur** : Il propose et anticipe. Il joue un rôle fédérateur, conciliateur, moteur et favorise la cohérence de l'action publique.
- **Le SAGE Prescripteur** : Il constitue un réel projet d'aménagement du territoire. Il nécessite une certaine maturité des connaissances, des acteurs et des politiques locales pour la gestion de la ressource en eau.

Pour chaque thématique, les actions ont été hiérarchisées par niveau d'ambition.

2. Les objectifs du SAGE

○ Objectifs réglementaires DCE

Pour les masses d'eau superficielles, les objectifs de bon état tels que définis dans le SDAGE Artois-Picardie sont récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : *Rappel des objectifs réglementaires des masses d'eau superficielles du SAGE Marque-Deûle (Source : SDAGE 2010-2015 du bassin Artois Picardie)*

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif ou report de bon état écologique	Objectif ou report de bon état chimique
FRAR17	Canal de la Deûle jusqu'à la confluence avec le canal d'Aire	Artificielle/ Fortement modifiée	2027	2027
FRAR32	Deûle canalisée jusqu'à la confluence avec la Lys	Fortement modifiée	2027	2027
FRAR34	Marque	-	2027	2027
FRAR58	Souchez	-	2015	2027
FRAR64	Canal de Roubaix-Espierre	Artificielle	2027	2027

A l'exception de l'objectif de bon état écologique de la Souchez, les objectifs pour toutes les autres masses d'eau ont été reportés à 2027.

Le projet de SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 prévoit de classer la Marque en masse d'eau fortement modifiée.

Pour les masses d'eau souterraines, les objectifs de bon état tels que définis dans le SDAGE Artois-Picardie sont récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau 2 : *Liste des masses d'eau souterraines du SAGE Marque-Deûle (Source : SDAGE 2010-2015 du bassin Artois Picardie)*

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif ou report de bon état qualitatif	Objectif ou report de bon état quantitatif
FRAG003	Craie de la vallée de la Deûle	2027	2015
FRAG014	Sables du Landénien des Flandres	2015	2015
FRAG015	Calcaire carbonifère de Roubaix-Tourcoing	2015	2027

Tous les objectifs sont fixés à 2015, à l'exception de l'objectif de bon état chimique pour la Craie de la Vallée de la Deûle et de l'objectif de bon état quantitatif pour le Calcaire carbonifère de Roubaix-Tourcoing.

○ Objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau

Le diagnostic du SAGE Marque Deûle a permis d'identifier 4 axes prioritaires d'actions pour l'atteinte des objectifs environnementaux DCE sur le territoire :

- **Thématique 1 : Gestion de la ressource.** Cet enjeu consiste à la fois à préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau souterraine du territoire, mais aussi à sécuriser l'approvisionnement en eau potable. Les actions portent sur la nappe de la craie, la nappe des calcaires carbonifères et les sables du Landénien (aspects qualitatif et quantitatif) ;
- **Thématique 2 : Reconquête et mise en valeur des milieux aquatiques.** Cet enjeu consiste à préserver les cours d'eau et leur biodiversité, ainsi que les autres milieux naturels associés. Les actions concernent les cours d'eau de la Marque, la Deûle, la Souchez, le canal de Roubaix, l'Espierre et leurs affluents (aspects qualitatif et quantitatif) ;
- **Thématique 3 : Prévention des risques naturels et prise en compte des contraintes historiques.** Cet enjeu traite des risques naturels, technologiques et accidentels d'origine industrielle. Ils visent à protéger les biens et les personnes face aux risques existants ;
- **Thématique 4 : Développement durable des usages de l'eau.** Cet enjeu concerne tous les usages de l'eau – usages professionnels et récréatif. Il vise à la satisfaction des usages de l'eau sur les bassins versants du SAGE.

Tableau 3 : Objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau (CLE) lors de l'étape de diagnostic

Enjeu	Secteurs concernés
Enjeu 1 : Gestion de la ressource	
▪ Préserver la qualité de la ressource	Global
▪ Préserver l'état quantitatif des masses d'eau souterraines	Global
▪ Sécuriser l'alimentation en eau potable	Global
Enjeu 2 : Reconquête et mise en valeur des milieux naturels	
▪ Améliorer la qualité des cours d'eau	Marque rivière en particulier
▪ Assurer une continuité écologique sur le territoire	Global
▪ Préserver les zones humides	Global
Enjeu 3 : Prévention des risques naturels et prise en compte des contraintes historiques	
▪ Prévenir et lutter contre le risque inondation	Marque rivière par débordement de cours d'eau, global en ruissellement
▪ Limiter le risque de pollutions diffuses et accidentelles d'origine industrielle	Global
▪ Trouver une filière de valorisation des sédiments	Global
Enjeu 4 : Développement durable des usages de l'eau	
▪ Développer le transport fluvial sur le territoire	Canal de la Deûle, canal de Roubaix, Marque canalisée
▪ Valoriser le territoire par le développement de loisirs liés à l'eau	Global

3.Enjeu 1 : Gestion de la ressource

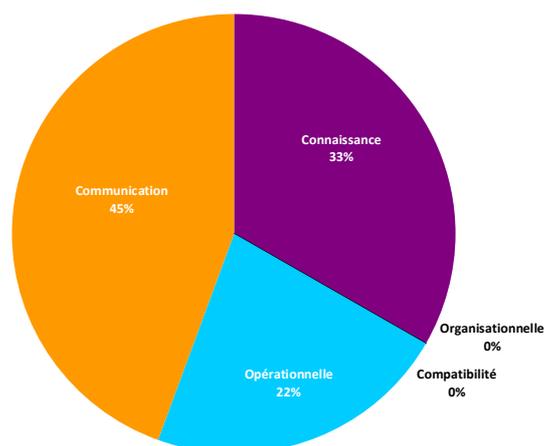
Trois objectifs ont été identifiés sur le territoire pour répondre à cet enjeu :

- Préserver la qualité de la ressource ;
- Préserver l'état quantitatif des masses d'eau souterraines ;
- Sécuriser l'alimentation en eau potable.

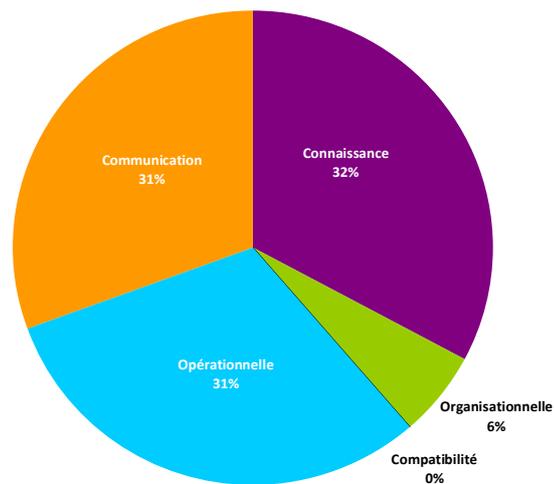
○ Objectif 1.1 : Préserver la qualité de la ressource

Les pistes d'actions suivantes ont été proposées pour améliorer la qualité de la ressource en eau souterraine lors des Commissions thématiques d'octobre et décembre 2014.

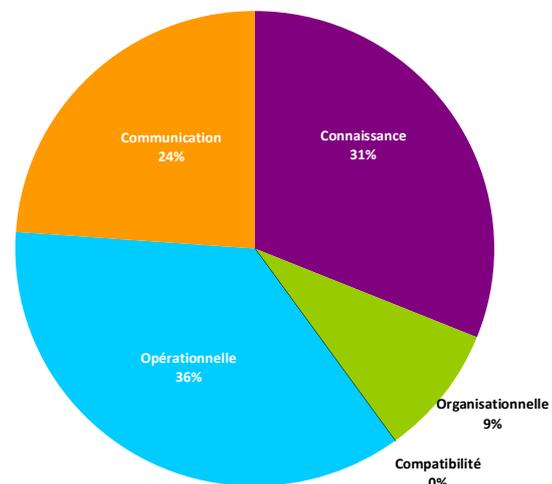
Pour préserver l'état qualitatif des masses d'eau souterraines du territoire, le **SAGE clarificateur** est principalement axé sur l'amélioration des connaissances et la communication. Il sensibilise la population et les usagers aux notions de bon état des masses d'eau ainsi qu'aux sources de pollution existantes. Il diffuse auprès des particuliers, des industriels et des agriculteurs les bonnes pratiques et les techniques alternatives pour limiter les émissions polluantes.



Au delà des actions précédentes, le **SAGE facilitateur** renforce et pérennise le réseau de suivi de la qualité des masses d'eau souterraines et identifie des substances à suivre en priorité. Il s'axe également sur l'amélioration des systèmes d'assainissement non collectif, promeut le développement d'une agriculture raisonnée et accentue le suivi et le contrôle des sites et sols pollués et des activités industrielles. Il met en place également une concertation large sur le territoire et instaure un dialogue transfrontalier avec la Belgique.



Enfin, le **SAGE prescripteur** complète les mesures précédentes par des études plus poussées sur les pollutions notamment sur la nappe des Sables du Landénien des Flandres. Il agit fortement sur l'assainissement non collectif en encourageant la mise en place d'opérations groupées pour la mise aux normes des installations. Il promeut le traitement des pollutions à la source et mobilise les acteurs afin d'aboutir à des solutions pour la gestion des sites orphelins. Enfin, il affirme un partenariat avec la Belgique pour pérenniser la qualité de la nappe des calcaires carbonifères.



Les trois scénarii ont un effet neutre à positif sur le territoire au niveau environnemental. Les effets les plus notables concernent l'état qualitatif des masses d'eau souterraines. L'impact est également positif pour la qualité des sols.

Indirectement, les mesures proposées pour les trois scénarii ont un impact bénéfique sur l'état qualitatif des masses d'eau superficielles, les milieux aquatiques et la santé humaine.

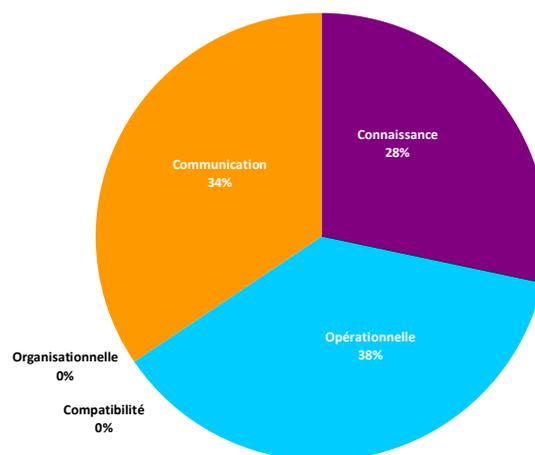
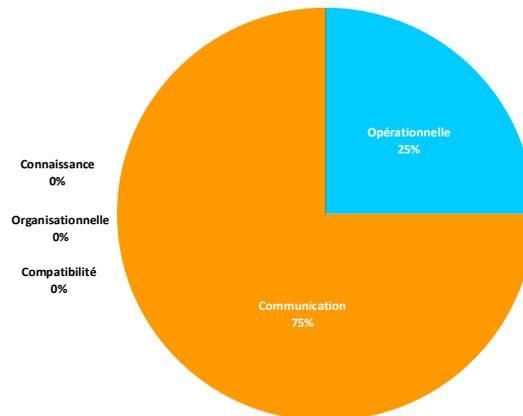
Enfin, l'amélioration de la qualité des masses d'eau souterraines a un effet positif direct sur l'alimentation en eau potable.

○ Objectif 1.2 : Préserver l'état quantitatif des masses d'eau souterraines

Les pistes d'actions suivantes ont été proposées pour préserver l'état quantitatif de la ressource en eau souterraine lors des Commissions thématiques d'octobre et décembre 2014.

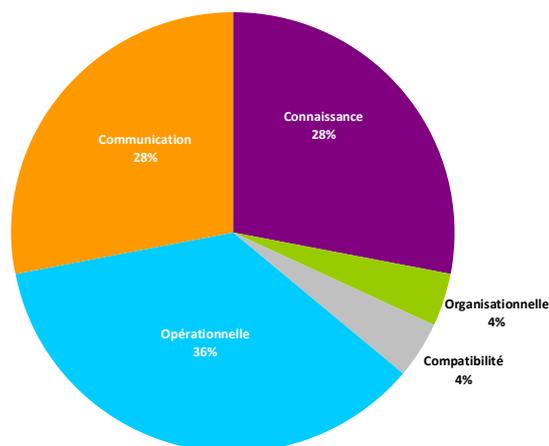
Pour la préservation de l'état quantitatif de la ressource, le **SAGE clarificateur** propose principalement des mesures de communication. Il sensibilise la population et les usagers aux notions de bon état des masses d'eau ainsi qu'aux pressions quantitatives existantes sur la ressource en eau souterraine. Il diffuse auprès des particuliers les bonnes pratiques visant à économiser l'eau à l'échelle du SAGE.

Le **SAGE facilitateur** complète le réseau de suivi quantitatif et valorise la connaissance acquise sur masses d'eau souterraines. Il améliore les connaissances sur les usages de l'eau et les pressions quantitatives résultantes. Il propose également des mesures opérationnelles préventives et curatives pour préserver les ressources en eau. Il accompagne spécifiquement les industriels et les irrigants dans la réduction de leurs prélèvements d'eau. Enfin, il concentre une large partie de ses efforts à l'optimisation des systèmes de production et de distribution d'eau potable afin d'atteindre progressivement un objectif cible.



Enfin, le **SAGE prescripteur** affirme la nécessité d'une gestion transfrontalière avec la Belgique pour résorber les pressions quantitatives s'exerçant sur la nappe des calcaires carbonifères. Il agit directement sur les usages de l'eau, via la détermination des volumes prélevables, l'amélioration des réseaux d'eau potable et promeut la diversification des origines de l'eau selon les usages.

Il incite les collectivités à inscrire les Aires d'Alimentation de Captages dans les documents d'urbanisme afin de limiter l'imperméabilisation du sol et maintenir une recharge efficace de la nappe.



Les trois scénarii ont un effet neutre à positif sur le territoire au niveau environnemental. Les effets sont particulièrement positifs sur l'état quantitatif de la ressource en eau souterraine.

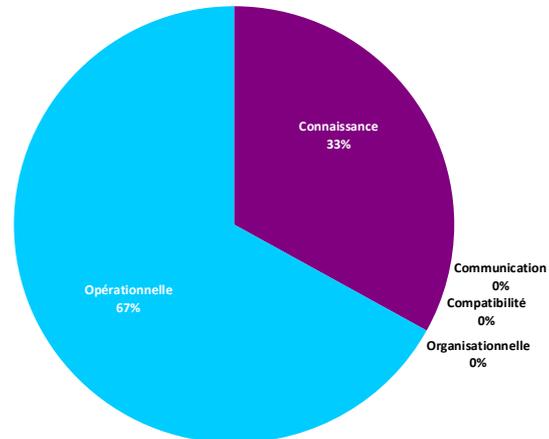
Indirectement, les actions proposées ont un effet positif sur l'état qualitatif des masses d'eau souterraines, l'état quantitatif des masses d'eau superficielles, les risques d'inondation et le paysage via le maintien de zones naturelles et agricoles pour une recharge efficace de la nappe. Les effets sont notables principalement pour le SAGE facilitateur et prescripteur.

Par ailleurs, l'alimentation en eau potable est l'usage qui bénéficie le plus des effets des actions proposées pour préserver l'état quantitatif de la ressource. Les industriels et les agriculteurs sont également impactés positivement par ces actions au travers d'un accompagnement pour la réduction de leurs prélèvements et une meilleure maîtrise de leurs besoins.

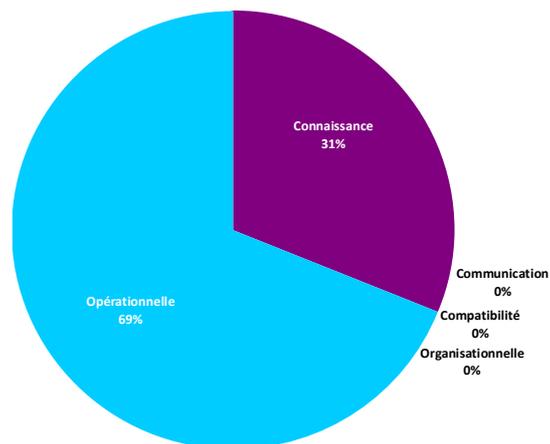
○ Objectif 1.3 : Sécuriser l'alimentation en eau potable

Les pistes d'actions suivantes ont été proposées pour sécuriser l'alimentation en eau potable lors des Commissions thématiques d'octobre et décembre 2014.

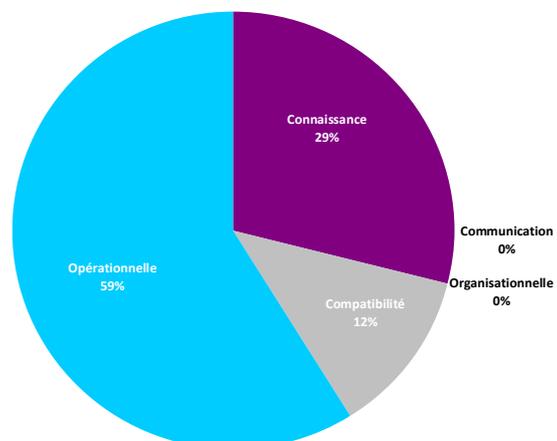
Pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le **SAGE clarificateur** veille à ce que tous les captages d'eau potable disposent d'un périmètre de protection réglementaire et que les préconisations associées soient respectées. Il incite également à connaître ou réviser les aires d'alimentation des captages et à pérenniser leurs programmes d'actions. Enfin il concentre ses efforts sur l'exploitation et la valorisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable existants sur le territoire.



Le **SAGE facilitateur** renforce les actions sur les périmètres de protection des captages d'eau potable et sur les schémas directeurs d'alimentation en eau potable. Il propose également d'affiner les bilans besoins/ressources existants afin de mieux cerner les futurs risques potentiels sur l'approvisionnement en eau potable et mettre en place des actions adaptées. Enfin, il affirme la nécessité de développer des interconnexions entre collectivités et de rechercher d'autres sources d'eau à l'extérieur du SAGE.



En plus des mesures inscrites dans les deux précédents scenarii, le **SAGE prescripteur** introduit la notion de mise en compatibilité et propose d'intégrer les Déclarations d'Utilité Publique et les Aires d'Alimentation de Captage dans les documents d'urbanisme. Il encourage également à la réalisation de schémas directeurs d'alimentation en eau potable et à une uniformisation du cahier des charges pour une action cohérente sur le volet eau potable sur le territoire. Enfin, il propose la réalisation de travaux de façon à augmenter les capacités de stockage de l'eau sur le territoire.



Les trois scénarii ont un effet neutre à positif sur le territoire au niveau environnemental. Les effets sont particulièrement positifs sur l'état qualitatif et quantitatif des masses d'eau souterraines. Les trois scénarii contribuent ainsi à l'atteinte des objectifs 1.1 et 1.2 de l'enjeu 1.

Indirectement, les actions proposées ont un effet positif sur l'état quantitatif des masses d'eau superficielles, la qualité des sols, la santé humaine et le paysage via l'intégration dans les documents d'urbanisme des déclarations d'utilité publique et les aires d'alimentation de captage.

Enfin, l'impact est très largement positif pour alimentation en eau.

4.Enjeu 2 : Reconquête et mise en valeur des milieux aquatiques

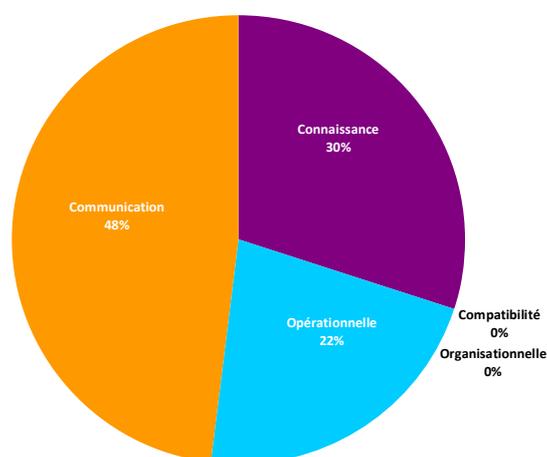
Trois objectifs ont été identifiés sur le territoire pour répondre à cet enjeu :

- Améliorer la qualité des cours d'eau ;
- Assurer une continuité écologique sur le territoire ;
- Préserver les zones humides.

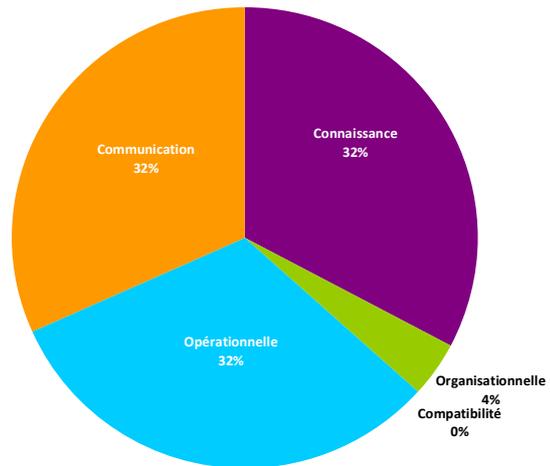
○ Objectif 2.1 : Améliorer la qualité des cours d'eau

Les pistes d'actions suivantes ont été proposées pour améliorer la qualité des cours d'eau lors des Commissions thématiques d'octobre et décembre 2014.

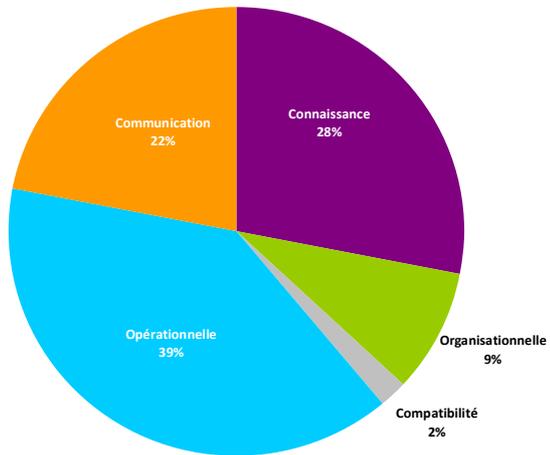
Le SAGE clarificateur poursuit le suivi de la qualité des cours d'eau et met en place des campagnes de communication auprès du grand public, des artisans, des industriels et des collectivités afin de réduire les rejets polluants dans les milieux. Il concentre ses efforts également sur des travaux d'entretien courant des cours d'eau, via des plans de gestion adéquates et renforce la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Il identifie également les rejets domestiques, industriels et la mauvaise gestion des eaux pluviales comme des sources de pollution potentielles du milieu. Enfin, il incite à la maîtrise des ruissellements via des adaptations des pratiques agricoles.



Le SAGE facilitateur poursuit l'amélioration des connaissances sur la qualité de l'eau et identifie des substances à suivre en priorité. Il étend également le réseau de suivi au chevelu hydrographique secondaire et veille à valoriser les connaissances existantes pour mettre en place des programmes d'actions adaptés. Il réalise également des études afin de localiser et caractériser les différentes sources de pollutions existantes. Enfin, il concentre ses efforts sur l'amélioration des systèmes d'assainissement, la réduction des émissions polluantes des entreprises et la bonne gestion des eaux pluviales.



Le SAGE prescripteur accentue ses efforts sur les systèmes d'assainissement collectif tant sur les réseaux que sur les stations d'épuration. Il renforce également ses actions sur la gestion des eaux pluviales par une maîtrise de l'occupation des sols et des débits de fuite. Il favorise des travaux de restauration afin d'améliorer la capacité épuratoire des cours d'eau et incite à adapter les autorisations de rejets aux contraintes environnementales. Enfin, il encourage la mise en place d'une gestion concertée des cours d'eau pour une action cohérente à l'échelle du SAGE.



Les trois scénarii ont un effet neutre à positif sur les compartiments de l'environnement. Les effets sont nettement positifs pour la qualité des masses d'eau superficielles et les milieux naturels et aquatiques.

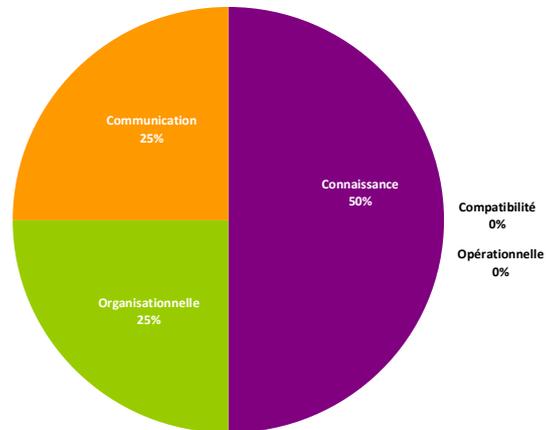
Indirectement, les mesures proposées ont un impact également bénéfique sur l'état des masses d'eau souterraines (quantité et qualité), l'état quantitatif des masses d'eau superficielles, le risque d'inondation, la qualité des sols et le paysage.

D'autre part, les scénarii ont un impact positif sur l'assainissement, l'industrie, l'agriculture et l'aménagement urbain via la maîtrise de l'imperméabilisation des sols notamment.

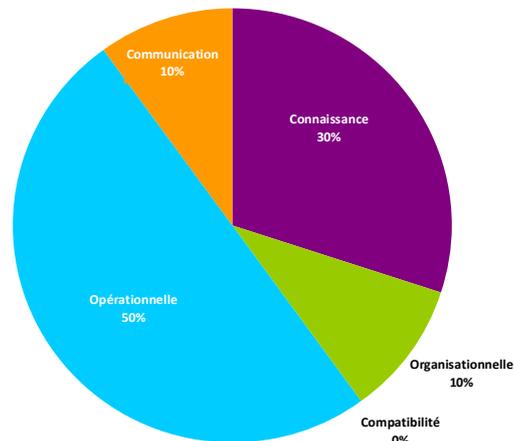
○ Objectif 2.2 : Assurer la continuité écologique sur le territoire

Les pistes d'actions suivantes ont été proposées pour améliorer la continuité écologique lors des Commissions thématiques d'octobre et décembre 2014.

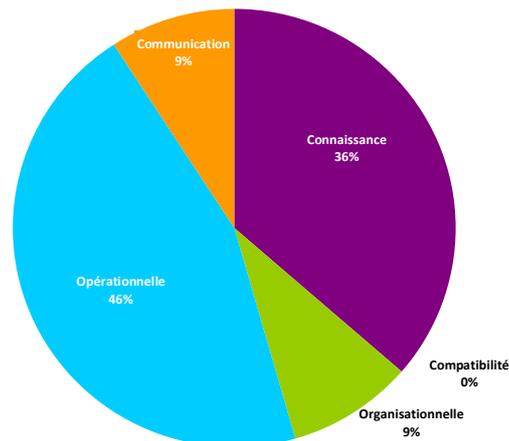
Le **SAGE clarificateur** cherche à rétablir la continuité écologique en sensibilisant les propriétaires d'ouvrages et en identifiant précisément les obstacles à l'écoulement sur le territoire. Il encourage également le développement de partenariats entre les différents gestionnaires existants afin de parvenir à une gestion concertée et intégrée des ouvrages hydrauliques.



Le **SAGE facilitateur** poursuit les études visant à améliorer les connaissances sur la continuité écologique afin d'aboutir à une stratégie de gestion adaptée. Il affirme la nécessité de mettre en œuvre des travaux sur les ouvrages / tronçons prioritaires pour rétablir la continuité écologique aquatique. Enfin, il identifie le maintien des corridors écologiques terrestres comme un axe d'action prioritaire.



Le **SAGE prescripteur** comporte une action supplémentaire visant à définir une période d'ouverture pour les vannes. Cette action pourra éventuellement faire l'objet d'une règle dans le règlement du SAGE. Elle constituera ainsi un levier d'action très important pour l'amélioration de la continuité écologique sur le territoire.



Les trois scénarii ont un impact positif direct majeur sur l'état écologique des masses d'eau superficielles. Les effets sont également positifs pour l'état quantitatif des eaux superficielles et le risque d'inondation ainsi que sur les milieux naturels et aquatiques.

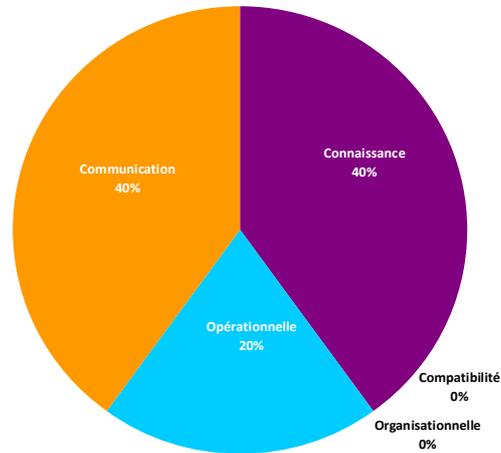
Un point de vigilance est néanmoins identifié lors des opérations de restauration de la continuité écologique qui dans certains cas pourraient avoir un impact sur la valeur patrimoniale et architecturale des ouvrages hydrauliques.

Enfin, la navigation fluviale pourrait bénéficier d'une meilleure gestion des ouvrages hydrauliques.

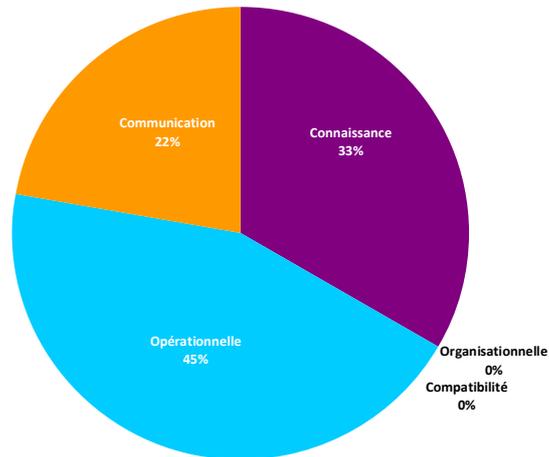
○ Objectif 2.3 : Préserver les zones humides

Les pistes d'actions suivantes ont été proposées pour améliorer la préservation des zones humides lors des Commissions thématiques d'octobre et décembre 2014.

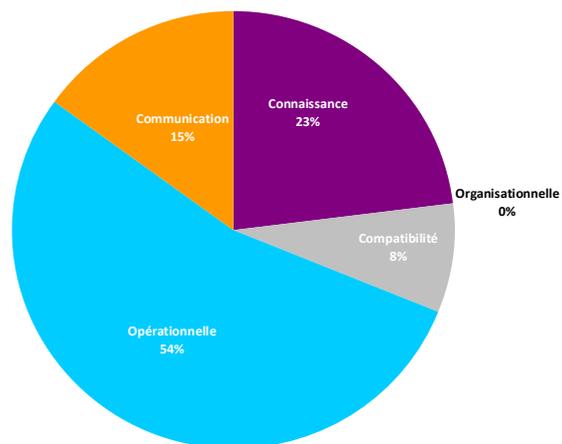
Le **SAGE clarificateur** sensibilise la population, les aménageurs et les pétitionnaires à l'importance de préserver les zones humides du territoire et à leurs fonctionnalités. Il améliore également la connaissance partielle actuellement existante sur les zones humides définies dans le SDAGE et incite au maintien des zones humides plutôt qu'à la définition de mesures compensatoires.



Le **SAGE facilitateur** renforce l'acquisition de connaissances par la réalisation d'un inventaire et d'une caractérisation des zones humides sur le territoire du SAGE. Il incite à la préservation des zones humides à travers la mise en place d'une gestion pérenne et le développement d'usages adaptés.



Le **SAGE prescripteur** complète les mesures précédentes en plébiscitant une restauration des zones humides et une compensation au-delà des objectifs fixés par le SDAGE. Il affirme également la nécessité de protéger ces écosystèmes via leur intégration dans les documents d'urbanisme.



Les trois scénarii ont un effet positif majeur direct sur les milieux naturels et aquatiques ainsi que leur biodiversité associée. Indirectement, les effets sont positifs également pour

la qualité des eaux superficielles, le risque d'inondation et le paysage via l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme notamment.

5.Enjeu 3 : Prévention des risques d'inondation et prise en compte des contraintes historiques

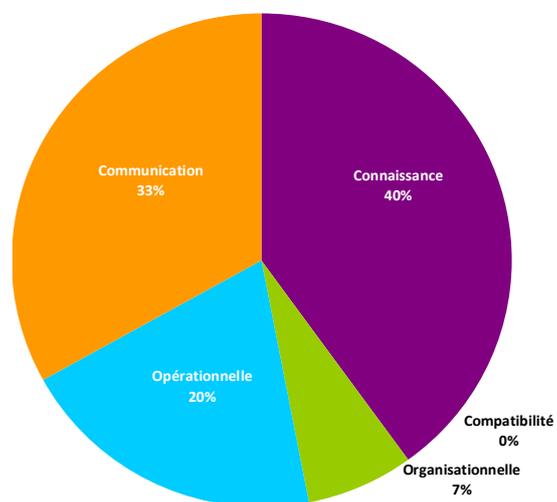
Trois objectifs ont été identifiés sur le territoire pour répondre à cet enjeu :

- Prévenir et lutter contre le risque inondation ;
- Limiter le risque de pollution diffuse et accidentelle d'origine industrielle ;
- Trouver une filière de valorisation des sédiments.

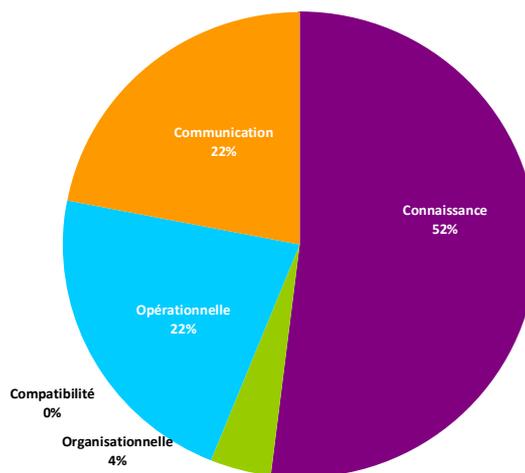
○ Objectif 3.1 : Prévenir et lutter contre le risque d'inondation

Les pistes d'actions suivantes ont été proposées pour prévenir et lutter contre le risque d'inondation lors des Commissions thématiques d'octobre et décembre 2014.

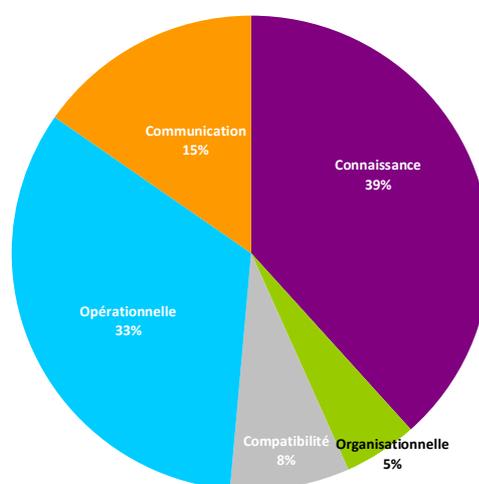
Le **SAGE clarificateur** est principalement axé sur l'amélioration des connaissances et la communication. Il sensibilise la population, les collectivités territoriales et les aménageurs aux risques d'inondation, aux outils de lutte existants et à la gestion des eaux pluviales. Il encourage également l'acquisition de connaissances afin de cerner précisément le risque d'inondation sur le territoire et aboutir à terme à une gestion du risque efficace et adaptée à une échelle pertinente. Enfin, il incite au maintien des éléments fixes du paysage et aux modifications des pratiques agricoles pour limiter le ruissellement.



Le **SAGE facilitateur** concentre une partie de ses efforts à identifier et hiérarchiser les zones soumises aux risques d'inondation et à évaluer le niveau de protection actuel du territoire. Il se focalise également sur l'amélioration de la gestion des eaux pluviales à la parcelle et incite les aménageurs à intégrer cette problématique dans leurs projets d'aménagements. Enfin, il encourage les collectivités à se doter d'outils de prévention du risque tels que les PAPI.



Le **SAGE prescripteur** réaffirme son ambition forte sur la gestion des eaux pluviales et la maîtrise de l'imperméabilisation des sols sur le territoire. Il introduit la notion de mise en compatibilité via l'intégration des risques d'inondation et la prise en compte des zones inondables et d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme.



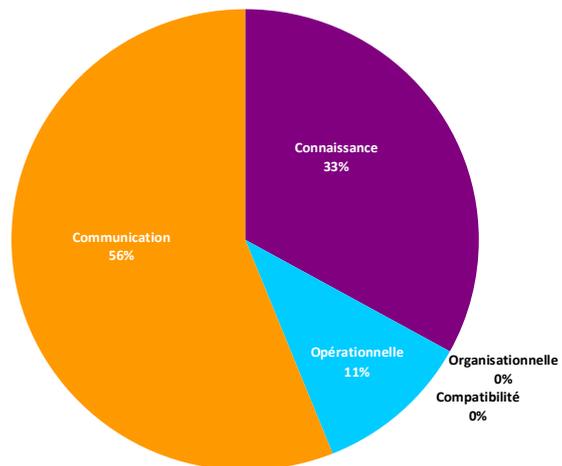
Les trois scénarii ont un effet positif sur un nombre significatif de compartiments de l'environnement. L'impact positif majeur concerne le risque d'inondation. Les effets sont également largement bénéfiques pour l'état quantitatif des masses d'eau superficielles et souterraines, la qualité du sol et le paysage.

Plus indirectement ou de façon moins probante, les propositions d'actions ont un impact positif sur l'état qualitatif des masses d'eau superficielles et souterraines, les milieux naturels et aquatiques ainsi que la santé humaine.

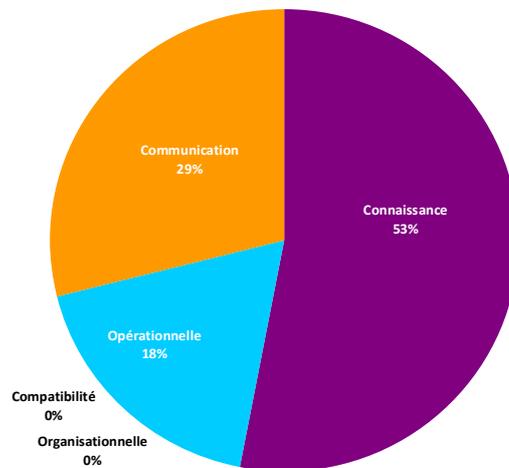
○ Objectif 3.2 : Limiter le risque de pollution diffuse et accidentelle d'origine industrielle

Les pistes d'actions suivantes ont été proposées pour limiter le risque de pollution diffuse et accidentelle d'origine industrielle lors des Commissions thématiques d'octobre et décembre 2014.

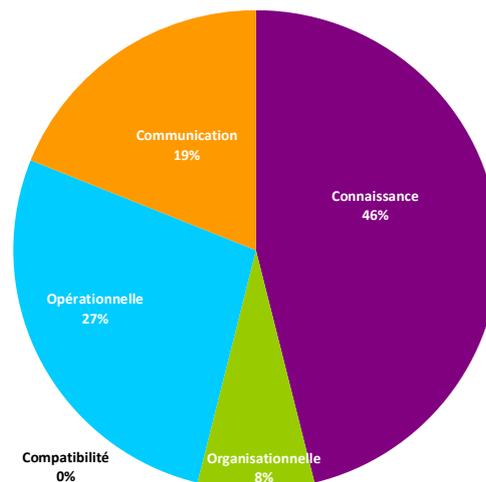
Le **SAGE clarificateur** instaure un dialogue avec les industriels et les artisans afin les sensibiliser aux sources de pollutions existantes et les inciter à réduire leurs émissions polluantes. Il propose un accompagnement ciblé des entreprises pour définir les normes de rejets à satisfaire pour respecter les contraintes environnementales existantes. Il améliore également les connaissances sur les pollutions historiques afin de mieux cerner la problématique. Enfin, il développe l'acquisition de connaissances sur les sites et sols pollués.



Le **SAGE facilitateur** identifie des substances à suivre en priorité. Il renforce les actions sur les activités industrielles et artisanales et encourage les entreprises à optimiser leurs procédés. Enfin, il concentre ses efforts sur le contrôle et le diagnostic des sites et sols pollués.



Le **SAGE prescripteur** affirme sa stratégie de dépollution globale et ambitieuse des sites et sols pollués et de traitement à la source des pollutions. Il adapte également les autorisations de rejets aux contraintes environnementales et à la vulnérabilité des milieux.



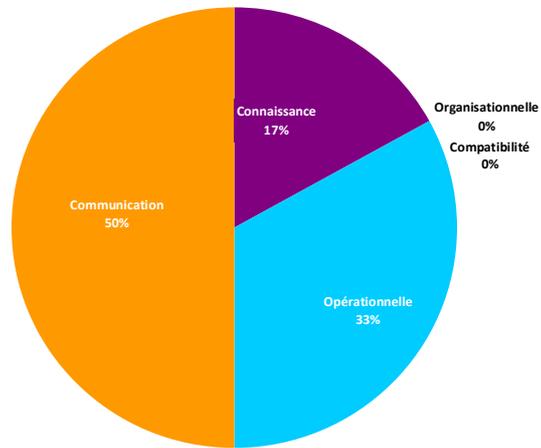
Les trois scénarii ont un effet positif sur un nombre significatif de compartiments de l'environnement. L'impact positif majeur concerne l'état qualitatif des masses d'eau superficielles et souterraines et la qualité des sols. Les effets sont également positifs pour les milieux naturels et aquatiques et le paysage.

En termes d'usages, l'activité industrielle est le plus positivement impactée. Enfin indirectement, les scénarii proposés se révèlent positif pour l'aménagement urbain via les actions de restauration des friches industrielles.

○ Objectif 3.3 : Trouver une filière de valorisation des sédiments

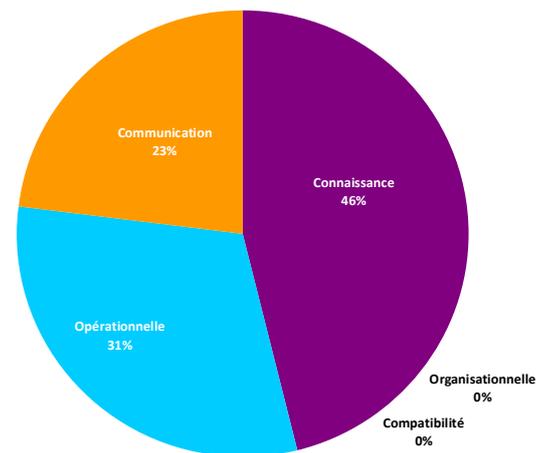
Les pistes d'actions suivantes ont été proposées pour résoudre les problématiques de gestion et de valorisation des sédiments lors des Commissions thématiques d'octobre et décembre 2014.

Le **SAGE clarificateur** sensibilise les gestionnaires à la qualité des sédiments et aux sites interdits de dépôt. Il diffuse les techniques alternatives pour limiter la genèse des sédiments et les filières de valorisation et de gestion existantes. Il améliore la connaissance sur le transit sédimentaire et la qualité des sédiments afin de cerner correctement la problématique et proposer à termes des plans de gestion adaptés.

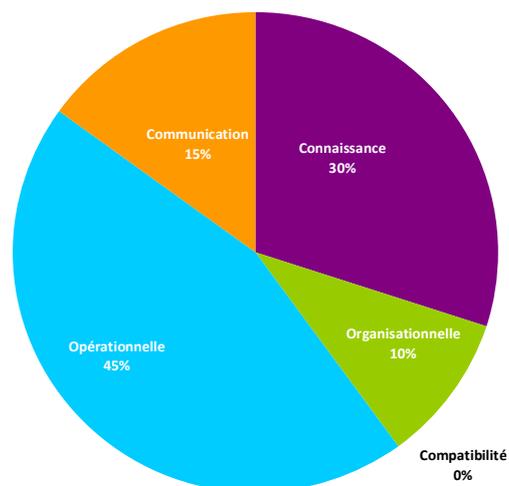


Le **SAGE facilitateur** renforce le suivi de la qualité des sédiments curés et identifie des substances à suivre en priorité.

Il tend à évaluer la contribution de chaque origine, à réduire les apports de sédiments à la source, à développer des filières de valorisation pérennes et à renforcer le dialogue entre les collectivités pour les échanges de bonnes pratiques.



Le **SAGE prescripteur** affirme une gestion large de la problématique des sédiments entre les différents partenaires à l'intérieur du périmètre du SAGE et également avec la Belgique. Il promeut l'élaboration de plans de gestion concertée pour le traitement et la valorisation des sédiments à l'échelle du SAGE.



Les trois scénarii ont un impact positif sur l'état qualitatif de la ressource en eau superficielle et le risque d'inondation. Les effets restent cependant relativement faibles et sont de nature indirecte.

D'autre part, l'agriculture et la navigation fluviale bénéficient des effets positifs des mesures proposées pour les trois scénarii.

6.Enjeu 4 : Développement durable des usages de l'eau

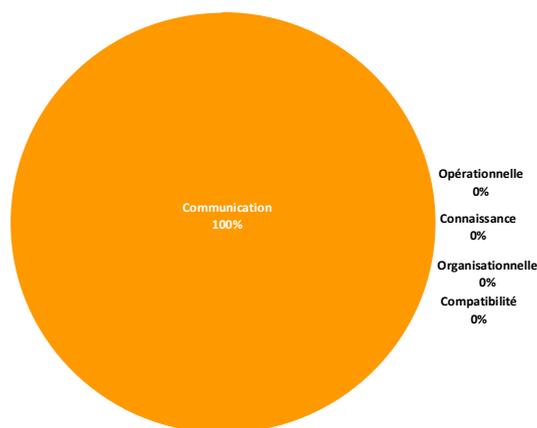
Deux objectifs ont été identifiés sur le territoire pour répondre à cet enjeu :

- Développer le transport fluvial ;
- Valoriser le territoire par le développement de loisirs liés à l'eau.

○ Objectif 4.1 : Développer le transport fluvial

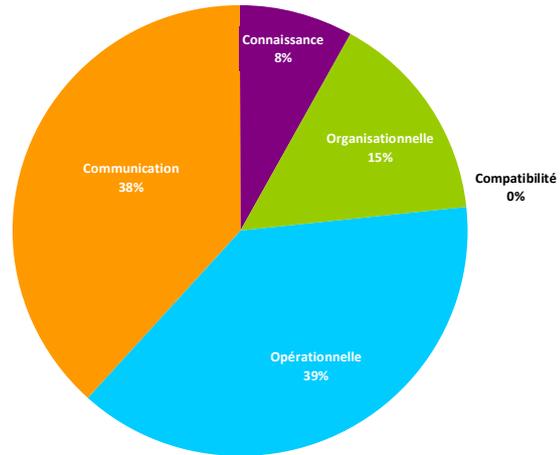
Les pistes d'actions suivantes ont été proposées pour développer le transport fluvial lors des Commissions thématiques d'octobre et décembre 2014.

Le SAGE clarificateur communique sur le bien fondé du transport fluvial, auprès des particuliers et des entreprises. Il organise des campagnes de sensibilisation afin d'inciter les entreprises à recourir au transport fluvial.

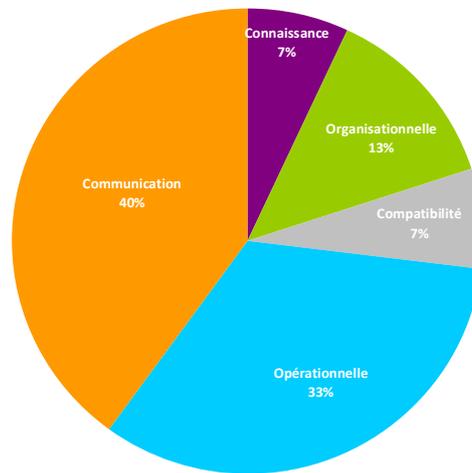


Le SAGE facilitateur promeut le développement et le recours au transport fluvial pour les entreprises. Il leur propose un accompagnement spécifique dans leur report modal et incite les collectivités à faciliter leur implantation sur le territoire.

Il axe également son action sur l'amélioration des infrastructures et leurs interconnexions ainsi que sur l'optimisation des sites portuaires. Enfin, il identifie le projet Canal Seine Nord Europe comme une opportunité de développement du territoire.



Le SAGE prescripteur complète ces mesures par deux actions destinées à préserver le foncier et les zones d'activités artisanales et industrielles à proximité des voies d'eau dans les documents d'urbanisme afin de faciliter l'implantation d'entreprises ayant recours au transport fluvial.



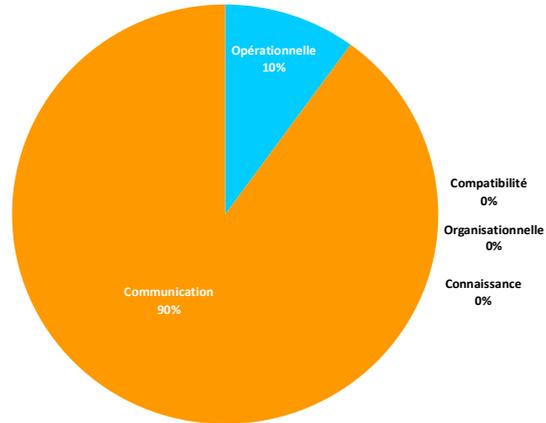
Le développement du transport fluvial s'accompagne d'effets potentiellement négatifs sur l'environnement qu'il conviendra d'éviter/réduire/compenser si la Commission Locale de l'Eau réaffirme son ambition sur le transport fluvial lors du choix de sa stratégie. Il sera nécessaire de trouver un compromis acceptable entre la préservation de l'environnement et le développement des usages de l'eau. L'état qualitatif des masses d'eau superficielles et les milieux naturels et aquatiques sont les compartiments les plus impactés. A l'inverse, l'air et les énergies sont positivement impactés bien qu'indirectement.

○ Objectif 4.2 : Valoriser le territoire par le développement de loisirs liés à l'eau

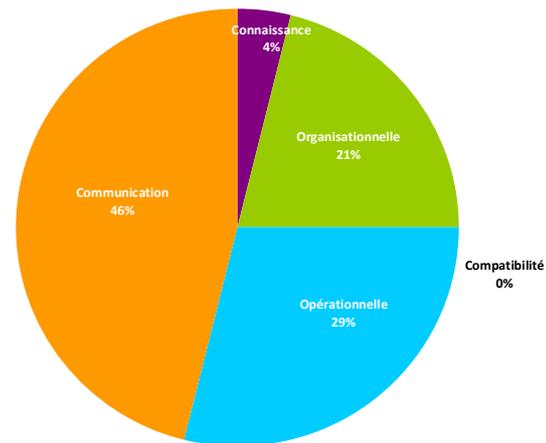
Les pistes d'actions suivantes ont été proposées pour développer les loisirs liés à l'eau lors des Commissions thématiques d'octobre et décembre 2014.

Le **SAGE clarificateur** se base en large partie sur des actions de communication afin de valoriser les activités de loisirs sur le territoire. Il sensibilise la population locale et les touristes afin de leur faire (re)découvrir leur environnement et diffuse les bonnes pratiques.

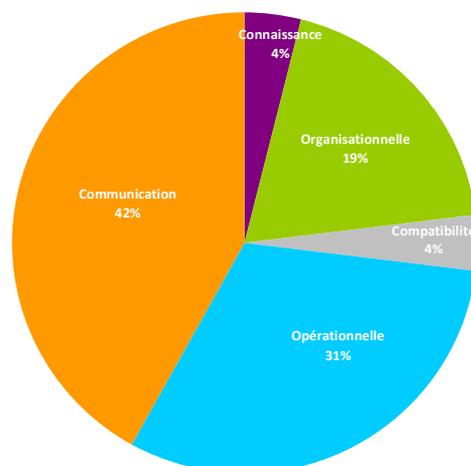
Il développe et dynamise l'offre touristique sur les activités de loisirs en partenariat avec les professionnels du secteur et les acteurs du territoire concernés.



Le **SAGE facilitateur** améliore et homogénéise la qualité des infrastructures existantes sur le territoire pour rendre les activités de loisirs plus attractives pour les plaisanciers et les usagers. Il adapte les services et les aménagements proposés aux besoins des usagers et aux caractéristiques de l'activité. Enfin, il développe un partenariat avec la Belgique pour établir une offre concertée sur l'activité de pêche.



Le **SAGE prescripteur** s'axe sur l'amélioration de la continuité des parcours terrestres et affirme la nécessité de préserver le foncier dans les documents d'urbanisme pour le développement de projets en bordure de cours d'eau.



Les trois scénarii ont un impact positif sur l'état écologique des masses d'eau superficielles, les milieux naturels et aquatiques ainsi que sur le paysage et le cadre de vie. L'impact sur les autres compartiments de l'environnement est globalement neutre. Il est à noter toutefois que certaines mesures (véloroutes, chemins de randonnées, parcours de pêches...) peuvent nuire à la continuité écologique terrestre. Il conviendra d'éviter/ réduire ou compenser ces potentiels effets négatifs si la Commission Locale de l'Eau réaffirme son ambition sur le développement de projets touristiques sur le territoire.

En termes socio-économique, les actions proposées ont un impact positif majeur sur les loisirs liés à l'eau, le transport fluvial et sur l'aménagement urbain. Néanmoins, les investissements associés à la mise en œuvre des propositions d'action peuvent être significatifs.

7. Conclusion

Ces scénarii donnent ainsi un large panel d'actions possibles pour répondre aux objectifs fixés par le SAGE. La stratégie que la Commission Locale de l'Eau (CLE) choisira par la suite ne sera pas nécessairement l'un de ces trois scénarii, mais une combinaison de ceux-ci qui répond à chaque enjeu du territoire de manière suffisante et proportionnée.

La construction modulaire des variantes par enjeu et par objectif permettra à la Commission Locale de l'Eau également de bâtir sa stratégie pour le SAGE Marque Deûle, en se fixant par exemple un niveau d'ambition plus fort pour un objectif considéré comme prioritaire sur le territoire.